

CMA: renforcement de l'interprofessionnalité

Jürg Schlup

Dr med., président de la FMH



Lorsqu'il est question des défis qui attendent notre système de santé, deux notions reviennent toujours: *pénurie de médecins (de famille)* et *polymorbidité*, qui finalement désignent le lien avec les maladies chroniques et l'évolution démographique.

Cette situation a suscité de nombreux débats entre professionnels et politiciens sur la manière de *renforcer la collaboration interprofessionnelle* tout en influant positivement sur le système de santé. *Différents groupes professionnels* ont alors mis en avant leur (supposé) potentiel à garantir les soins de base et se sont efforcés de les faire inscrire dans la loi: pour les pharmaciens, lors de la révision de la Loi sur les professions médicales (LPMéd), en faisant valoir leurs compétences «en matière de diagnostic et de traitement [...] des maladies qui surviennent fréquemment» et pour le personnel infirmier, en décrivant dans l'initiative Joder que «c'est autour des soins que s'articule de plus en plus l'encadrement interdisciplinaire des patients».

Le cabinet étant le premier interlocuteur en cas de maladie, les assistantes médicales jouent un rôle déterminant pour l'avenir de la prise en charge médicale.

L'absence totale *des assistantes médicales de toutes ces discussions* est cependant surprenante. Il est également symptomatique que cette profession n'ait pas du tout été associée à l'élaboration de la Charte de l'ASSM «Collaboration entre les professionnels de la santé».

Ceci est d'autant plus incompréhensible au vu d'un certain nombre *de caractéristiques du système de santé*, comme le fait qu'une grande partie des traitements médicaux aient lieu en ambulatoire. Par ailleurs, au-delà de 75 ans, plus de la moitié de la population est atteinte au moins d'une maladie chronique et près d'un tiers, de polymorbidité. Dans cette catégorie d'âge, les patients se rendent quatre fois par an chez un généraliste, mais la plupart n'ont pas besoin de soins infirmiers avant leur 90^e année.

L'entrée en vigueur en février dernier du règlement d'examen de coordinatrice/coordonateur en médecine ambulatoire (CMA) ouvre une nouvelle possibilité de

formation pour les assistantes médicales et la concrétisation de ce qui est depuis longtemps une évidence, à savoir l'implication des assistantes médicales dans la prise en charge de ce groupe de patients, auquel il faut consacrer beaucoup de temps et qui ne cesse de croître. Les *CMA orientation clinique* sont à même de décharger les médecins installés de manière judicieuse, sans qu'on doive craindre une perte de qualité des traitements, grâce à leur très bonne formation et à l'étroite collaboration au cabinet.

Personne ne conteste *l'évolution du système de santé* vers la multiplication de centres de santé ambulatoires et les nouvelles exigences organisationnelles qui en découlent. Les *CMA orientation gestion*, au bénéfice d'une formation spécifique en gestion de cabinet et en ressources humaines, sont tout à fait préparées pour y répondre et décharger les médecins installés face à la prolifération des tâches administratives.

Ce nouveau profil professionnel offre de nouvelles perspectives aux assistantes médicales, et souligne aussi l'ouverture du corps médical à faire évoluer la répartition actuelle aussi bien des rôles que des tâches. Le long chemin parcouru jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'examen montre comment il est possible de *renforcer la collaboration interprofessionnelle*, en concertation avec différentes professions de la santé. Plusieurs associations d'assistantes médicales et de médecins se sont conjointement investies dans l'élaboration de ce nouveau cursus de formation. Les interfaces avec d'autres groupes professionnels, comme les infirmiers ou les diététiciens, ont pu être définies sur une base consensuelle. Cette collaboration

Les CMA avec une orientation clinique ou gestion peuvent judicieusement décharger les médecins.

a ainsi fait naître un champ d'activité intéressant pour l'ensemble des parties impliquées, contribuant de manière substantielle à l'avenir de notre système de santé. La FMH souhaite plein succès aux premières volées de candidates qui passeront l'examen et à toutes celles et ceux qui leur succéderont!